



# Chargé-es de Clientèle et CSE

**La Poste va passer en comité social et économique (CSE) le 31 octobre 2024. Le métier de Chargé-e de Clientèle a beaucoup évolué avec comme unique priorité le développement du chiffre d'affaire. Mais à quel prix ???**

## DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS !!!

L'injonction reste la digitalisation des opérations, l'autonomie des usagers et des clients, avec aujourd'hui comme effet pervers une chute du flux en bureaux. Malgré cela, les objectifs sont de plus en plus élevés, et sur une gamme de produits de plus en plus large.

Aujourd'hui un-e Chargé-e de Clientèle (CC) doit savoir entre autres gérer les opérations back office, traiter un rdv bancaire en face à face ou par téléphone, et ce malgré une détérioration des conditions de travail par la suppression des îlots et l'utilisation quasi exclusive du Smartéo, outil dont la petite taille est inadaptée à une utilisation en continu. Et tout cela dans un contexte sans fin de suppression d'emploi, et d'absence de revalorisation salariale des fonctions. A cela vient s'ajouter des décisions unilatérales de La Poste, qui cherche à faire des CC des pions qu'elle déplace selon sa volonté. Tout cela est-t-il encore supportable ?



**Votre choix est crucial, votez SUD !**

## LES PROPOSITIONS DE SUD :

- ▶ **1800€ net mensuel à l'embauche.**
- ▶ **Le 2-3 comme grade de base, 3-1 pour les CC Remplaçant.**
- ▶ **Une perspective réelle d'évolution.**
- ▶ **Renégociation des grilles pour corriger l'effet tassement et smicardisation.**
- ▶ **Prolongation des grilles au-delà de 28 ans d'ancienneté et réduction de la durée des échelons.**
- ▶ **De véritables augmentations salariales qui assurent à minima le maintien du pouvoir d'achat afin de compenser l'inflation.**
- ▶ **Un commissionnement plus important et plus transparent.**
- ▶ **De véritables moyens de remplacement non contraints et plus nombreux.**
- ▶ **Un 13ème mois avec maintien des primes existantes.**
- ▶ **Embauches des précaires, un CDI pour toutes et tous.**
- ▶ **Revalorisation de l'indemnité kilométrique basée sur le barème fiscal.**
- ▶ **Retrait des notes CC et CCR.**



**Pour défendre vos droits, Votez SUD au CSE !**



Magali (38/73) : 06 60 16 61 93 / Arnaud (38) : 06 89 98 55 50 / Muriel (38/73) : 06 41 23 69 23  
Monique (01/42/69) : 06 13 08 03 68 / Ludovic (42/69) : 06 52 50 10 21  
Céline (26/07) : 06 44 04 08 19 / Muriel G. (74) : 06 70 67 42 78  
Pascal (03/15/43/63) : 06 44 90 07 65